

Chauffage urbain de Planoise - Installation d'une chaudière bois - Approbation du projet - Appel de candidatures pour le choix du Maître d'Oeuvre - Désignation du jury de concours - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : La maîtrise de l'énergie est une des questions clés de la politique de Développement Durable portée par la Ville de Besançon. Cela se traduit par trois grandes orientations :

- une amélioration continue de l'efficacité énergétique dans tous les bâtiments et tous les sites gérés par la Ville,
- une sensibilisation accrue des Bisontins à tous les gestes de l'écologie au quotidien en matière d'économie d'énergie,
- un développement volontariste des Energies Renouvelables.

Le présent projet d'installation d'une chaudière bois pour le chauffage urbain de Planoise s'inscrit dans ce troisième volet.

Une préétude de faisabilité a été réalisée par le Cabinet BETURE, bureau d'études chargé du contrôle de l'affermage du chauffage urbain. Cette préétude montre l'intérêt que représente l'adjonction d'une chaudière bois au niveau :

- économique puisque le combustible bois est meilleur marché que les autres énergies présentes sur le site (fuel lourd - charbon)
- environnemental puisqu'elle diminue les émissions polluantes (So₂ et No₂) par rapport à celles du charbon et du fuel lourd.

Le projet comporterait :

- une chaufferie indépendante de la chaufferie centrale, mais installée à proximité
- un silo bois d'une capacité de 500 m³ permettant une autonomie de 3 à 4 jours
- un stockage, dont le volume reste à déterminer en fonction des possibilités d'approvisionnement, situé à proximité sur les terrains ex-Casino par exemple.
- le système (ou l'engin) permettant l'approvisionnement du silo à partir du stockage.

Selon les services de l'ADEME, la ressource la plus sûre serait de la plaquette forestière, produite par des entreprises spécialisées. Le contrat d'achat du combustible, sur la période couvrant la durée d'amortissement de l'investissement, devra être signé avant tout commencement du projet.

La puissance de la chaudière serait de l'ordre de 6 MW. La consommation annuelle de bois de l'ordre de 10 000 tonnes (5 200 heures de fonctionnement) fournirait 23 000 Mwh utiles en sous-stations et remplacerait soit la totalité du charbon utilisé actuellement, soit la moitié du fuel lourd.

Le coût d'investissement de l'ordre de 20 MF HT (3 048 980,34 €) peut bénéficier d'aides de l'ADEME, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté et d'autres partenaires à hauteur de 60 %.

La complexité du projet nécessite de confier la maîtrise d'oeuvre de cette opération à un bureau d'études apte à assurer une mission de type M1. En conséquence, il est nécessaire d'organiser un concours d'ingénierie à un degré.

Le montant des honoraires étant supérieur à 2 MF (304 898,03 €), il convient en outre de constituer un jury de concours dont les membres pourraient être les suivants :

- le Maire ou son représentant
- les 5 membres élus de la Commission d'Appel d'Offres
- 2 personnalités présentant un intérêt particulier :
 - . l'Adjoint chargé de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie
 - . le délégué régional de l'ADEME ou son représentant
- 4 personnalités compétentes dans ce domaine, à savoir :
 - . le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant
 - . le Directeur de SECIP ou son représentant
 - . le Président ou le représentant de la Chambre des Ingénieurs Conseil France
 - . un représentant de THERMOBOIS (Porrentruy - Suisse)
- le Trésorier Principal de Besançon Municipale
- un représentant du Service de la Concurrence et des Prix.

Le coût de l'installation sera fonction du projet du bureau d'études retenu. Le montage financier sera donc soumis ultérieurement à l'assemblée délibérante.

Après avis favorable unanime des membres présents de la Commission Environnement - Maîtrise de l'Energie, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent projet de chaudière bois
- solliciter les participations de l'ADEME, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté et d'autres partenaires à hauteur de 60 % de la dépense à budgétiser
- autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres d'ingénierie et à signer le marché à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des prestations d'études
- autoriser M. le Maire à constituer le jury de concours pour le choix du Maître d'Oeuvre
- fixer à 300 000 F (45 734,71 €) la dépense à budgétiser pour la rémunération des bureaux d'études non retenus (2^{ème} - 3^{ème} - 4^{ème}), soit 100 000 F pour chacun de ces trois bureaux.

«M. LE MAIRE : Il faut que nous maîtrisions l'énergie parce qu'effectivement elle est de plus en plus rare et de plus en plus chère. C'est une de nos priorités, un de nos devoirs de maîtriser l'énergie. On va quand même s'assurer avant de signer le marché que nous pourrions être fournis en bois car 10 000 tonnes de bois ce n'est pas rien, mais c'est vrai qu'à terme on pourra rentabiliser l'opération et même faire peut-être baisser le coût du chauffage. Je crois que c'est une bonne opération largement subventionnée par l'ADEME.

M. Bruno LEGEARD : Je souhaiterais faire une intervention rapide sur cette délibération-là et les deux suivantes globalement parce qu'en fait ces trois délibérations sont une première concrétisation des projets de la majorité en matière d'énergie, donc à la fois maîtrise de l'énergie et énergie renouvelable.

Le premier projet est un projet concret de mise en oeuvre de cette chaudière au bois de 6 Mw et je crois que c'est un projet exemplaire à trois niveaux. Le premier c'est évidemment en terme d'impact environnemental, à la fois en terme de qualité de l'air mais aussi de contribution à la limitation de l'effet de serre. Le deuxième c'est qu'il participe complètement à la constitution d'une filière bois en Franche-Comté qui est un sujet dont on a beaucoup entendu parler et sur lequel à la fois la Région et l'ensemble des acteurs se mobilisent. Là on va, avec cette chaudière de 6 Mw créer un appel d'offres pour la constitution, la mise en place d'opérateur. Le troisième point est économique parce qu'avec le différentiel entre le coût du bois, le coût du charbon et le coût du pétrole, on obtient une indépendance pour les habitants de Planoise par rapport à des éventuels chocs pétroliers qui se répercutent sur l'ensemble des énergies fossiles, gaz et charbon, donc on met les gens à l'abri de ce genre de surprise et c'est très important dans le contexte qu'on connaît et le deuxième point c'est que l'amortissement après subventions de cette infrastructure se fera à coût constant pour les personnes concernées par ce réseau de chaleur et sans appel au budget de la Ville, c'est-à-dire que les 8 MF seront financés sur 25 ans, donc pris en charge par le delta du prix de l'énergie.

Les deux autres points concernent des études qui permettront justement de déboucher sur d'autres projets opérationnels. Il faut ainsi qu'on réactualise une étude réalisée dans un cadre européen il y a 4 ou 5 ans en matière d'énergie renouvelable et qui avait montré un certain nombre de potentiels, il faut la réactualiser à la fois du point de vue économique et du point de vue technique parce qu'en terme de photovoltaïque par exemple la technique a fait des progrès, et puis entrer dans la faisabilité de six projets, des projets qui seront potentiellement importants, en particulier par exemple celui de la Malate en hydro-électrique, projet susceptible de déboucher sur une infrastructure de 2 700 Kw de puissance installée. L'autre étude concernera les aspects efficacité énergétique, c'est-à-dire que lorsqu'on est en situation d'analyser les gains potentiels en matière à la fois du process et de gestion centralisée de l'énergie, de suivi de l'énergie, on sait qu'on peut derrière avoir des investissements avec des retours d'un, deux ou trois ans. Voilà deux études qui vont déboucher derrière sur un programme énergie renouvelable et maîtrise de l'énergie.

Mme Annaïck CHAUVET : Ceux de ma délégation et moi-même n'avons pas encore eu l'occasion de vous présenter nos projets mais ce soir ils sont au nombre de trois et je m'en félicite. Le projet d'une chaudière au bois sur Planoise ainsi que l'étude de gisement communal proposée au Conseil Municipal de ce soir ouvre la porte à toutes nos entreprises en matière d'énergie renouvelable. Je pense notamment à la centrale micro-hydro-électrique sur la Malate, à la géothermie aux Prés de Vaux, à la valorisation du biogaz sur Port Douvot ou à du solaire pour alimenter les voitures électriques de la Ville. De telles actions s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement des énergies alternatives souhaitée par le Gouvernement qui vise à conforter notre indépendance énergétique, à concourir à la protection de l'environnement et à contribuer à la lutte contre le chômage.

La maîtrise de l'énergie est l'autre volet de ce cadre politique. S'il est vrai qu'en France nous n'avons pas de pétrole, il ne faut pas oublier que nous avons tout de même les moyens de l'économiser et il en est de même pour les autres énergies fossiles, les énergies fissiles et même renouvelables. L'étude de diagnostic sur les gros consommateurs également proposée ce soir devra aboutir à des propositions opérationnelles immédiates à moyen et long terme. Nous nous placerons ainsi dans la perspective de renfort des priorités du Gouvernement. Le 11 septembre 2000, M. Lionel JOSPIN déclarait : «notre situation doit nous inciter à accentuer nos programmes en faveur des économies d'énergie et de la promotion des énergies alternatives. Pour la France, je souhaite que soit mis sur pied avant la fin de cette année un plan d'économie d'énergie qui touche l'ensemble des secteurs d'activités». Suite à cette déclaration a été mis en place le plan national d'amélioration de l'efficacité énergétique. Ce plan donne de nouveaux moyens à notre collectivité soucieuse de maîtrise de l'énergie et de l'environnement, non seulement dans notre patrimoine mais aussi pour tous les Bisontins et Bisontines, je pense notamment au point info énergie qui en partenariat avec l'ADEME devrait voir le jour dans les mois à venir pour permettre

aux particuliers et aux petites entreprises d'obtenir des informations objectives et des conseils sur la maîtrise de l'énergie, son utilisation rationnelle et le recours aux énergies renouvelables.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, ce sont des projets qui ont rencontré depuis longtemps le soutien de l'opposition en commission et qui le rencontreront aussi au Conseil. Je dois dire que tant la dimension souci budgétaire que la dimension qualité de vie se rencontrent et s'il y a la dimension volontariste des Verts, il y a aussi je crois la volonté de travail du service qui a été saluée en commission. Bien entendu nous serons tous unanimes sur ces questions-là.

M. LE MAIRE : Je m'en réjouis».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.